

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mai 2015

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, MM. Armand LAPLAUD, Raymond BARDAUD, Mme Nathalie COUTY, M. Jean-Luc BONNET, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, M. Serge AUXEMERY, Mme Christine HERVY, M. Christian BAYERON, Mmes Pascale REYTIER, Sonja FAURE-LAGORCE, M. Sacha BIASSE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, M. Jean-Yves CACOYE, Mme Joëlle RIBEYROTTE.

Etait absent : M. Didier FARNIER

Madame Laetitia MADRONET a été élue secrétaire.

Ecole maternelle

Dans un premier temps, Monsieur BALMY, architecte, (cabinet SPIRALE) présente le projet à la nouvelle Assemblée élue en mars 2014.

Il indique que lors de la construction du restaurant scolaire, il avait été prévu un aménagement pour la future école en partie basse. Les grandes orientations avaient été données, afin de préserver l'espace, favoriser l'accès avec une ouverture sur l'extérieur. Il était prévu l'aménagement sommaire d'une salle au niveau du restaurant, qui faciliterait le nouveau fonctionnement mis en place à la rentrée 2013, avec les nouveaux rythmes scolaires accompagnés des activités périscolaires. Cette salle pourrait faire l'objet d'une option lors de l'élaboration de l'APD.

L'estimation des travaux prévus dans le projet vu avec la nouvelle équipe municipale fait apparaître un coût estimatif des travaux à 820 000 € HT et un chiffrage de l'option à 200 000 € HT (avec éléments indispensables à la construction de l'étage – couverture et murs extérieurs)

Monsieur BALMY se retire.

Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers Municipaux. Après un débat sur ce sujet le Conseil est appelé à se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le lancement de cette opération, de demander à l'architecte de continuer à avancer dans son étude, en effectuant l'APD avec une solution de base pour la construction de l'école et la mise en option de la salle située au niveau du restaurant scolaire. Solution qui permettra lors du chiffrage des marchés de voir l'avancée financière de ce projet et de retenir selon les finances de la Commune l'option ou pas.

Finances

- Réaménagement de la dette au 25.06.2015

Monsieur le Maire rappelle l'opération proposée :

* réaménagement de l'encours de trois emprunts

* contrat 7104237 : emprunt de 150 000 €, capital restant dû 90 624.30 (taux 3.92 %)

* contrat 7243006 : emprunt de 200 000 €, capital restant dû 120 520.89 (taux 4.68 %)

* contrat 7726002 : emprunt de 900 000 €, capital restant dû 673 178.25 (taux 3.17 %)

échéance au 25 septembre 2015

Proposition de réaménagement du capital restant dû d'un total de 884 323.44 € avec rallongement de durée sur 14 ans à 2.95 % (taux fixe). Ce qui permet de réduire les annuités actuelles et de financer par un nouvel emprunt les investissements à réaliser.

* réalisation d'un nouvel emprunt de 900 000 €

Proposition sur 15 ans taux : livret A + 0.80 % ou sur 20 ans taux : livret A + 0.85 %

Proposition sur 15 ans : taux fixe 1.80 % ou sur 20 ans : taux fixe 1.95 %

Le Conseil se prononce favorablement (avec 4 voix contre et une abstention) sur le réaménagement des trois emprunts et retient la réalisation de l'emprunt de 900 000 € sur 20 ans à taux fixe avec un taux fixe à 1.95 %.

- Octroi de subventions

Monsieur le Maire indique que la Commission « Vie Municipale » s'est réunie le 27 avril dernier. Il rappelle que les subventions sont accordées, dans la limite du montant fixé au budget et que les associations doivent constituer un dossier justifiant leurs demandes.

La Commission a étudié ces différents dossiers et propose l'octroi des subventions suivantes :

- Les Cavaliers de la Briance	350 €
- Chorale Cantabilé	150 €
- Comité des Fêtes du Vigen	400 €
- Culture et loisirs Val de Briance	800 €
- Judo Club Val de Briance	600 €
- Tennis Club Val de Briance	350 €

- Loisirs Form	150 €
- Renaissance Solignac Le Vigen	450 €
- Club de l'Amitié du Vigen	500 €
- Crescendo au Vigen	300 €
- Association cantonale du concours de Labours	230 €
- Association ornithologique du Vigen	200 €
- Les Galoupiots	200 €

Le Conseil vote (à l'unanimité) ces subventions.

- Contrat de location d'un véhicule consenti à titre gracieux

Une présentation du projet est effectuée.

La Société INFOCOM-FRANCE propose de louer gratuitement à la Commune un véhicule 5 places, pour le transport de personnes, en fonction des besoins de la Commune.

Cette location sera mise en place grâce à des financements publicitaires au bénéfice exclusifs d'INFOCOM-FRANCE. Cette location gracieuse prendra effet à partir du moment où le loyer sera financé pour une période d'au moins deux ans. INFOCOM-FRANCE prend en charge les opérations préalables à la location à titre gratuit.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du contrat de location.

Ce projet est ouvert au débat. Après discussion, le Conseil Municipal décide (partage des suffrages exprimés, la voix du Maire est prépondérante : 5 pour – 5 contre et 8 abstentions) d'autoriser la mise en place de cette opération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à passer avec INFOCOM-FRANCE.

- Contrat de mise à disposition gratuite d'un « point information »

Le projet est présenté à l'Assemblée Communale, il s'agit de la mise à disposition gratuite d'un « point information ».

Le financement de cette opération est assuré grâce aux sponsors publicitaires figurant à l'emplacement prévu à cet effet sur une face et l'autre est réservée aux informations communales.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat (à l'unanimité).

Désignation d'un correspondant « citoyenneté »

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée Communale du courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, en date du 2 mars 2015. Ce dernier souligne que compte tenu du contexte social que rencontre actuellement notre pays, marqué par des faits susceptibles de porter atteinte au sentiment d'appartenance à l'unité nationale, il serait souhaitable qu'un membre du Conseil puisse être identifié. Ceci afin d'être chargé de relayer au plus près du niveau local les informations ou initiatives que le Préfet pourrait être amené à présenter en ce domaine.

De ce fait, il est nécessaire de désigner un correspondant au sein du conseil. Monsieur Jean-Yves CACOYE est proposé pour assurer ces fonctions, qu'il accepte d'assumer, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Communication de :

* l'arrêté complémentaire fixant des prescriptions additionnelles modifiant l'arrêté préfectoral n° DRCLE 1 n° 09-866 du 15 avril 2009 autorisant la SA du Parc Paysager et Animalier du Reynou à ouvrir un établissement à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale et/ou étrangère.
Cet arrêté est à la disposition de ceux qui veulent en prendre connaissance en mairie

Questions diverses

- ateliers périscolaires

Il est suggéré de voir quels sont les documents qui peuvent être demandés en toute légalité, au niveau des intervenants, afin que toutes les précautions nécessaires soient prises pour assurer un bon fonctionnement de ce service.

- Des informations sur la réouverture de l'épicerie au centre bourg sont données.

- Il est évoqué le devenir du local de Plaisance avec la possibilité d'une location à titre précaire, ce qui permettrait à la commune de ne pas bloquer ses possibilités d'utilisations éventuelles pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.